

LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'Abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie.

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs. Un An, 35 "	Annonces	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces,
TRANGER	Six Mois, 25 " Un An, 45 "	Réclames.....	1 Franc la Ligne	s'adresser au Bureau du Journal
		Prix du Numéro.....	1 Franc.	

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

AGENCE RECTER

TURQUIE-EGYPTE

Constantinople, le 23 Octobre 1869.

La question Turco-Egyptienne n'a pas encore été décidée sur les deux points en dispute.

Alexandrie, le 27 Octobre 1869

Les dépêches de Constantinople postérieures à l'arrivée de l'Impératrice en Egypte, annonçant que l'entente n'est pas faite, avec l'Egypte, paraissent avoir déterminé le Gouvernement à prendre des mesures

Ainsi le Ministre de la Guerre et de la Marine Châm Pacha a, dit-on, reçu l'ordre de rester à Alexandrie. On remarque une grande activité à l' Arsenal ; cent cinquante menuisiers sont occupés à construire des affûts de canons.

On répare aussi les forts de la côte et Halil-Bey a été nommé commandant de la forteresse d'Aboukir.

Est-ce une simple précaution, ou le Gouvernement craint-il que Constantinople veuille lui imposer, par la force, ses conditions ?

Nous ne pouvons, quant à nous, croire un seul instant que Constantinople veuille employer les canons pour vaincre le refus du Vice-roi d'adhérer aux conditions que lui impose la Porte. Ce n'est pas par la voie des armes que se règlera le conflit.

Qu'on envisage sincèrement le fond de la querelle, et l'on sera amené à reconnaître que les questions de vanité, d'ambition personnelle, d'administration financière ou d'armement ne sont que pour peu de chose dans le conflit ; que la seule question réelle à examiner et dont il faut trouver au plus vite la solution, c'est la question du plus au moins d'indépendance que doit posséder l'Egypte.

Et cette question doit être vidée ou plus vite puisqu'elle est posée, et que, non seulement, elle entretient le malaise entre l'Egypte et la Turquie, mais encore elle préoccupe l'Europe.

Qu'on ne se dissimule pas que si on parvient à apaiser pour le moment l'irritation qui existe entre le Gouvernement Turc et le Gouvernement d'Ismail-Pacha, on n'aura fait qu'ajourner, on n'aura rien tranché.

Peu importe un changement de personnes, la question de l'émancipation renaitrait bien vite avec un nouveau Pacha.

Le grand argument de la Porte, c'est que la querelle entre le Sultan et le Vice-roi est une affaire qui la regarde seule et qu'elle entend vider seule avec son vassal. Si on la laissait faire, elle l'aurait bientôt vidée et nous savons bien dans quel sens.

Mais les Puissances ne peuvent laisser faire : Car, d'un côté, si la Porte ordonne et si le Vice-roi résiste, c'est une guerre, et les Puissances sont trop intéressées à l'éviter pour qu'elles n'interviennent point.

D'un autre côté, si le Vice-roi acceptait les injonctions de Constantinople, les Puissances pourraient voir modifier, sans leur participation, l'œuvre qu'elles ont accomplie en 1841 en assurant, à la famille de Méhémet-Ali, le Gouvernement de l'Egypte.

Enfin comme l'Egypte et la Turquie ne sont pas d'accord sur l'interprétation des traités de 1841 et que c'est dans l'interprétation de ces traités et dans leur révision qu'on trouvera les éléments pour déterminer quel degré d'indépendance on peut, on doit accorder à l'Egypte, les Puissances doivent intervenir pour interpréter leur œuvre et surveiller les modifications qu'on doit lui faire subir.

Nous ne pouvons donc croire, malgré les préparatifs militaires, que la poudre doive parler ; nous croyons qu'il y aura nécessité d'évoquer l'affaire du conflit devant les Puissances.

Et, si comme nous en avons l'espoir, l'Egypte doit obtenir, des délibérations des Puissances, une autonomie plus complète, une plus grande indépendance, car l'intérêt seul de l'Egypte nous intéresse en dehors de toute préoccupation dynastique, nous formulons sincèrement le vœu que des garanties soient prises pour améliorer l'administration et les finances du pays, et il ne sera jamais trop tôt de le faire.

TROP DE GARANTIES.

Nous avons perdu de vue le conflit Turco-Egyptien depuis quelque temps ; quelques personnes à la foi robuste croient sincèrement que l'arrangement est fait ; quant à nous, nous

craignons bien qu'il n'ait été écrasé sous le poids des garanties dont on l'entoure.

Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on nous parle des *garanties* de la paix entre la Turquie et l'Egypte.

Des le début des difficultés, on nous disait que la lettre du Grand-Vizir à Ismail-Pacha était conçue en termes modérés et que c'était une *garantie* que le différend serait bien vite apaisé.

Ensuite, on a dit que la réponse du Vice-roi était conçue en termes tellement conciliants qu'on ne pouvait s'empêcher d'y voir une *garantie* sérieuse d'un prompt accommodement.

Et cependant les concessions d'Ismail-Pacha n'ont pas fait abandonner, par la Porte, aucuns des griefs articulés par le Grand-Vizir.

Aujourd'hui on a découvert une foule d'autres *garanties* de la paix.

D'abord le voyage de l'Impératrice qui devait rapporter, de Constantinople, le message de paix. L'Impératrice est arrivée en Egypte, voyageant incognito sous le nom de Comtesse de Pierrefonds, déclinant jusqu'à présent toute réception officielle.

En suite on a assuré que l'Empereur d'Autriche s'était décidé à venir en Egypte toujours en passant par Constantinople. Nouvelle *garantie*.

Enfin on affirmait ces jours derniers que des dépêches télégraphiques annonçaient la venue du Sultan pour l'inauguration du Canal de Suez.

Est-ce encore une *garantie* de paix ?

Quand il s'agit de préparer la paix, il est bon d'avoir des garanties, mais pas trop n'en faut.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

On lit dans le *Mémorial Diplomatique* :

Certains journaux prétendent que l'Impératrice Eugénie avait l'intention de profiter de son voyage en Orient pour visiter en même temps la Terre Sainte, mais que S. M. en a été détournée par une note que le prince de la Tour d'Auvergne a cru devoir lui remettre, et dans laquelle étaient signalés les inconvénients que la visite à Jérusalem par l'Impératrice des Français aurait dans les circonstances actuelles.

Nous sommes à même d'affirmer qu'il n'a jamais été question que l'Impératrice Eugénie, dans son voyage actuel, se rendit en Palestine.

Il est certain que S. M. a fait vœu de visiter le tombeau du Seigneur ; mais, désirant imprimer à ce voyage un caractère de pieux pèlerinage, Elle entend le combiner de manière à pouvoir en même temps aller implorer la bénédiction du Saint-Père. Par des raisons faciles à concevoir, ce n'est qu'à l'issue du concile œcuménique que l'Impératrice des Français pourrait se rendre à Rome.

Lors de l'arrivée du Khédive à Vienne, nous avons annoncé (*Mémorial Diplomatique* du 3 juin) que l'Empereur François-Joseph avait exprimé l'intention d'assister à l'inauguration du Canal de Suez, surtout si, comme tout portait à le croire, l'Impératrice des Français donnait suite à son projet d'honorer cette solennité de sa présence. S. M. Apostolique, avons-nous ajouté, avait confirmé au Khédive sa promesse de se rendre alors en Egypte, à moins que des événements imprévus ne s'y opposassent.

Nos prévisions sont à la veille de se réaliser complètement. Dès que l'Empereur François-Joseph eut appris le départ de l'Impératrice Eugénie pour Venise, d'où elle comptait se diriger sur Constantinople pour aller ensuite en Egypte à l'époque de l'inauguration du canal de Suez, il arrêta à son tour son départ.

C'est dans le conseil des ministres, tenu à Vienne le 8 courant, que S. M. annonça sa résolution de se rendre en Egypte en passant par Constantinople. Dans le même conseil, fut examinée la question de savoir si l'Empereur devait voyager incognito ou déployer un caractère officiel.

L'opportunité de la seconde alternative ayant été reconnue à l'unanimité des membres du conseil, Sa Majesté se rendra à Constantinople et au Caire, accompagnée d'une suite aussi brillante que nombreuse. Parmi les personnages les plus marquants qui en feront partie, nous citerons le comte de Beust, chancelier de l'Empire ; le comte Andrassy, président du ministère hongrois ; M. de Plener, ministre du commerce cisleithanien ; M. de Gorove, ministre du commerce transleithanien ; le prince de Hohenlohe, grand-maître de la maison de l'Empereur, etc., etc., S. M. emmènera une partie de son cabinet particulier sous la direction du conseiller aulique le baron Genaud. Le comte de Beust, de son côté, se fera accompagner de plusieurs fonctionnaires de la chancellerie de l'Empire, en tête desquels nous devons mentionner le baron Hofmann, chef de section au ministère des affaires étrangères.

Bien que le jour du départ de S. M. Apostolique ne soit pas encore fixé, des dispositions vont être prises pour que l'Empereur puisse arriver à Constantinople, le 1^{er} novembre prochain. L'auguste voyageur se rendra par la Hongrie et le Danube à Varna, où une escadre autrichienne le recevra avec sa suite pour le conduire à Constantinople.

En quittant cette capitale, l'Empereur visitera peut-être les Lieux-Saints ; ensuite il rejoindra l'Impératrice Eugénie en Egypte.

Le bruit que Sa Majesté Apostolique se propose de relâcher à son retour, dans un port d'Italie pour se rencontrer avec le roi Victor Emmanuel, n'est qu'une supposition gratuite de quelques journaux.

(*Mémorial Diplomatique.*)

Dans la note yizirielle qui formule les griefs

de la Sublime-Porte contre le Khédive, Aali-Pacha reproche à celui-ci d'avoir empiété sur les prérogatives du Sultan, en adressant aux monarques étrangers des invitations qu'il n'appartenait qu'au maître territorial de faire. Cette accusation, quelque peu fondée qu'elle paraisse, servira cependant à hâter la solution du conflit survenu entre le Sultan et le Khédive.

Du moment que le Sultan revendique devant l'Europe les prérogatives de maître territorial par rapport à l'Egypte, il entend, sans doute, en faire les honneurs à l'Impératrice des Français, à l'Empereur d'Autriche et aux autres princes étrangers qui se proposent d'assister à l'inauguration solennelle du canal de Suez. Le Sultan ne saurait plus briller par son absence sans manquer hautement aux convenances diplomatiques et aux augustes personnages qui honoreront de leur présence la solennité dont il s'agit.

Il faut donc que la réconciliation entre le suzerain et le vassal s'accomplisse au plus tard avant le 17 novembre prochain, pour que le Sultan puisse convenablement présider à la cérémonie de l'inauguration.

(*Mémorial Diplomatique*)

Nous avons lieu de croire que le conflit entre le Sultan et le Khédive touche heureusement à son terme.

Les grandes puissances ayant été unanimes à juger, que les exigences de la Sublime-Porte, touchant l'obligation à imposer au Khédive de soumettre régulièrement le budget de l'Egypte à l'examen du Sultan et l'interdiction de ne pas contracter de nouveaux emprunts sans l'approbation du suzerain, étaient contraires à l'esprit et aux dispositions des firmans impériaux de 1841 et de 1867, la Porte a été déterminée à céder aux remontrances pressantes des cabinets. On élabore en ce moment à Constantinople un arrangement qui puisse concilier les droits souverains du Sultan avec les droits garantis, au Khédive, par les firmans précités.

(*Mémorial Diplomatique*)

Dans le courant de l'année 1867, le gouvernement d'Ismaïl-Pacha avait appelé l'attention du cabinet des Tuileries sur l'état des institutions judiciaires en Egypte et exprimé le désir qu'il y fût apporté certaines modifications. Des propositions formelles ayant été adressées dans ce sens au gouvernement impérial au mois de novembre suivant par le ministère des affaires étrangères de S. A., elles furent immédiatement soumises à l'examen d'une commission spéciale. Poursuivies sans relâche pendant le cours de l'année dernière, les négociations ont abouti à la nomination d'une commission internationale composée des représentants de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, etc., qui doivent se réunir au Caire dans le courant de ce mois, et se livrer à une enquête approfondie sur les conventions et les usages considérés jusqu'à présent comme la sauvegarde des Européens établis en Egypte.

Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le croire, d'abolir la juridiction consulaire en Egypte ; il s'agit seulement de trouver la mesure dans laquelle elle doit être appliquée à l'avenir, en faisant cesser les abus auxquels elle a pu donner lieu. Le principe reste sauf ; c'est l'application qui doit en être modifiée, car l'équité commande de reconnaître que dans la pratique on est allé au-delà de ce qu'ont prévu et réglé les capitulations turques,

dont les Européens ont étendu le bénéfice à la province d'Egypte.

(*Mémorial Diplomatique*)

LES CALCULS D'UN AGENT DE CHANGE

M. Mirzan, qui signe *E. P. Mirzan Agent de change*, vient de livrer à la publicité un tableau bourré de chiffres qu'il intitule :

ETAT APPROXIMATIF !! en Octobre 1869 des emprunts et des dettes flottantes du Gouvernement Egyptien et de S. A. Royale, le Khédive Ismaïl.

Nous laissons à notre chroniqueur financier le soin de contrôler et de redresser, s'il y a lieu, ce travail, déclinant toute compétence en la matière.

Nous ne pouvons cependant laisser passer le bilan dressé par M. Mirzan, *agent de change*, sans faire part à nos lecteurs de quelques légères observations de détail que nous a suggérées, au premier abord, ce travail.

Nous savons déjà que M. Mirzan a puisé son titre dans sa propre inspiration, il a eu soin de nous en informer, l'année dernière, nos lecteurs n'ont pu l'oublier. Aussi ne nous étonnons nous point s'il continue à s'intituler agent de change dans un pays où cette charge est encore à créer.

Mais pourquoi appelle-t-il son état *approximatif* ? Est-ce qu'il ne serait pas bien sûr de ses chiffres ? Il a bien soin pourtant de ne pas laisser ignorer les inspirations qu'il reçoit de la *Malhié*, et comme confident du ministre il aurait bien pu nous donner, ce me semble, des chiffres exacts.

Or ce qu'il appelle une approximation nous semble à nous une fantasia déchevillée.

Ainsi il calcule la dette du gouvernement et celle du Vice-roi en ce qui concerne leurs emprunts en prenant pour chiffre du remboursement celui du cours actuel des emprunts.

A son compte, la dette du gouvernement Espagnol serait presque nulle, ses emprunts étant cotés au plus bas sur les diverses Bourses d'Europe, et celle des Etats dont les valeurs sont au-dessus du pair, serait augmentée de tout ce qui dépasse le pair. Il pourrait même déclarer éteinte complètement la dette Egyptienne si elle venait à cesser d'être cotée aux différentes Bourses.

M^r Mirzan, en sa qualité d'agent de change ne devrait pas ignorer cependant que les Emprunts du Gouvernement Egyptien et ceux du Vice-roi comme tous les autres, doivent être remboursés au pair et que si le Gouvernement s'avisait de racheter ces titres il en aurait bien vite relevé les cours.

Il en résulte que de ce chef, M^r Mirzan, en calculant le chiffre de la dette Egyptienne à . . . Fs. 744,906,550, s'est modestement trompé de « 413,543,875, ce qui porterait le total de la dette à francs. 825,452,425,

Nous pensons bien que dans ses évaluations de la dette flottante, et dans ses autres calculs, il aura pu encore se tromper d'une centaine de millions et alors nous arriverons facilement à un chiffre supérieur, à 900,000,000, de francs.—

Nous nous rapprocherions alors de la vérité ; notre chroniqueur financier nous la donnera probablement un de ces jours, et nous espérons, que ses calculs seront plus exacts que ceux de M^r Mirzan, car il n'est pas agent de change

Nous apprenons par un télégramme arrivé ce soir à l'agence de la Compagnie Universelle de Suez, que Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Aoste a effectué la traversée du Canal de Port Saïd à Suez en quatorze heures. Le voyage s'est effectué dans les conditions les plus satisfaisantes et avec une parfaite sécurité.

Le doute n'est plus permis, le succès le plus complet est assuré pour l'inauguration en 17 novembre.

FAITS DIVERS

Sa Majesté l'Impératrice des Français a retardé d'un jour son départ pour la Haute Egypte; elle n'est partie que le mardi 26 à 10 heures du matin.

Au Caire, Sa Majesté a conservé son incognito. Elle a cependant eu le spectacle d'un mariage dans le grand monde au palais de Kuser Aly chez la mère de S. A. le Vice roi, et celui d'une noce arabe qui a défilé sous ses fenêtres. Elle a aussi visité en détail le musée de Boulacq dont M^r Mariette Bey, qui l'accompagne dans la Haute Egypte, lui a fait les honneurs.

Elle a également parcouru les mosquées et les bazars et fait une excursion à l'arbre de la Vierge et aux haras de Koubé.

Nous n'avons pas entendu dire que le Vice roi ait conduit son Auguste visiteuse au barrage. Nous pensons que cette excursion est remise au retour de la Haute Egypte.

Demain 28 courant, doit avoir lieu au Caire la réunion de la commission instituée pour l'examen de la question de la réforme judiciaire.

La France, l'Angleterre, l'Allemagne du Nord, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Italie participeront aux délibérations avec l'Égypte.

Chacune des Puissances sera représentée par son consul général assisté d'un délégué; la France sera représentée par M. Tricou, assisté de M. Pietri consul juge; l'Angleterre, par M. Stanton, assisté de M. Francis; l'Italie, par M. de Martino, assisté de M. Giacone; l'Allemagne du Nord par M. Theremin, assisté de M. Nerez; l'Autriche par M. Schreiner assisté de M. et la Russie par M. de Lex assisté de

La commission sera présidée par Son Excellence Subar-Pacha, Ministre des Affaires Étrangères du Khédive.

M. Maunoury avocat, est secrétaire de la commission.

Les séances doivent avoir lieu au Caire, dans l'hôtel de Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères.

On nous communique la lettre suivante, avec prière de l'insérer:

Alexandrie, 22 Octobre 1869

A Monsieur le Directeur du Progrès Égyptien.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Directeur, de vouloir bien publier dans votre journal que les prix de mes hôtels sont de 20 francs par jour, pour Alexandrie et de 25 francs pour le Caire.

M. M. les voyageurs sont ainsi fixés et n'auront pas à redouter de venir cette année en Égypte.

Cette insertion a pour but de faire cesser les bruits qui ont couru sur les prix de mes hôtels qui auraient été portés à 40, 50, et même 60 francs par jour.

Veuillez agréer, Monsieur, le Directeur, mes salutations les plus empressées.

C. ANNAT.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS MUTUELS ET DE BIENFAISANCE DU CAIRE

AVIS

Le tirage de la loterie de la Société Française de Secours mutuels et de bienfaisance du Caire aura lieu dimanche prochain, 31 Octobre, à 3 heures de l'après midi au Cirque.

On ne sera admis que sur la présentation d'un billet.

Le jour du tirage on trouvera des billets à l'entrée du Cirque.

MARCHÉ DE MINET EL BASSAL

Revue du 20 au 26 Octobre 1869.

COTONS.—Ainsi que nous l'avions prévu, les pertes causées à notre récolte cotonnière par les inondations partielles dont nous avons entretenu nos lecteurs, sont jugées aujourd'hui être trop insignifiantes pour qu'il soit utile d'en tenir compte dans le rendement général de l'année; de là, leur impuissance à affecter nos cours et à modifier l'aspect de notre marché dont le cours journalier reste régulier. Nous avons cependant éprouvé un mouvement de baisse bien marqué, et quoique le chiffre de vente tende à augmenter, nos prix cotent de 1 1/2 à 1 T. en dessous de ceux pratiqués dans les premiers jours de la huitaine. Nos ventes des derniers jours ont fait de 22 à 22 1/2 T; celles de la semaine s'élèvent à 7836 B. Leur importance totale, depuis le 1^{er} Septembre à ce jour est de 27800 B. contre 33154 B. l'année dernière pendant la même période.

La Daïra Sanieh a vendu cette semaine, dans trois adjudications successives dont nous donnons plus bas le détail, 2434 B. de différentes provenances; les prix payés ont peu varié de ceux pratiqués sur marché et sont restés limités entre 22 et 23 3/4; quelques lots de meilleur choix ont fait de 24 à 25 T. Le chiffre total des cotons mis en vente par cette administration, depuis le 1^{er} Septembre à ce jour, s'élève à 5791 B.

Les opérations sur contrats semblent s'inspirer du calme relatif qui régit notre marché et perdent de la faveur qui les ont accueillies pendant quelques semaines; nous mentionnons les seules affaires suivantes soit: 500 quintaux, marchandise livrable courant du mois, à 21 7/8 et 650 quintaux consignables en novembre et décembre à 21 3/8 pour la première période de livraison et 21 3/4 T. pour la seconde.

Les dernier avis de Liverpool nous ont apporté une faible amélioration sur les cours du Fair, qui de 12 1/4 d. cotaient en dernier lieu 12 3/8; mais cette reprise est insuffisante pour atténuer l'effet produit chez nous par l'irrégularité de la marche des opérations sur ce grand entrepôt, dont les télégrammes de chaque jour continuent à nous signaler l'instabilité.

La baisse soutenue qui se produit sur les marchés américains doit être considérée comme pesant beaucoup sur cette situation.

La situation du stock cotonnier se chiffrait comme suit à la date du 30 septembre dernier.

en 1869	} Balles	Egypte.	19,000
		États-Unis...	46,000
		Brésil.....	49,000
		Levant.....	4,200
		(Inde et Chine	343,000)

Total Balles 458,200

contre

en 1868	} Balles	Egypte.....	46,000
		États-Unis...	89,000
		Brésil.....	86,000
		Levant.....	2,500
		(Inde et Chine	233,000)

Total Balles 426,500

Soit	} Balles	Egypte	soit en plus 3,000
		États-Unis	soit en moins 43,000
		Brésil	idem 37,000
		Levant	idem 4,300
		(Inde et Chine	en plus 110,000)

Les ventes de la semaine en cotons d'Égypte se sont élevées à 2,410 B. contre 369 B de recettes.

L'importance des quantités en mer en provenances de l'Union était de 12,000 B. contre 11,000 B. l'année dernière à la même date.

Nous avons, par le télégraphe, des avis sommaires de New-York en date du 22 courant, cotant le *Middling Upland* à 26 1/8 cents et la prime sur l'or 31 0/10. Au 14 octobre, les recettes totales depuis le 1^{er} septembre étaient de 206,000 B. contre 144,000 B. l'année précédente. Le stock existant dans les ports Américains s'élevait à 105,000 B. contre 93,000 l'an passé à la même époque.

GRAINES DE COTONS.—Après être remontées de 79 à 84 P. T. dans les premiers marchés qui ont suivi notre dernière revue, les prix sont retombés entre 77 et 79 avec une bonne demande et un marché qui tend à prendre quelque animation. Il s'est traité pendant cette huitaine 21000 ard: dans les limites ci-dessus indiquées avec une fin de marché piquant en baisse.

A livrer, il s'est traité:

2000 ard. consignables courants du mois à	P. T. 80 1/2
1000 ard. consignables novembre	77
1000 ard. consignables décembre	75 3/4
1000 ard. » Février 1870	75 1/2

COMESTIBLES ET CÉRÉALES.—Marché très irrégulier et prix en hausse sur nos derniers avis. Les affaires de la semaine sur disponibles se résument comme suit:

Fèves.—Ventes 8050 ard. dont 7750 *Saïdi* de 170 à 173 P. C. et 300 ard: *Béhéra* de 166 à 167 P. C.

Blés.—Ventes 4400 ard. dont 4000 *Saïdi* de 183 à 184 P. C. et 400 ard. *Béhéra* de 175 à 180 P. C.

ORGES.—Vente-130 ard. à 90 P. C.—En voie de baisse et marchandise rare.

Nous mentionnons pour mémoire deux ventes ensemble de 32 balles *Lin travaillé* qui ont obtenu 170 et 171 P. T. les 0/10 rot:

Sur contrat nous ne connaissons que quelques affaires sur *Fèves* et *Orges*.

Orges 1000 ardebs consignables en novembre à 50 P. T.

Fèves 1000 ardebs consignables en octobre à 92 P. T.

1000 ardebs consignables en novembre à 95 1/2 P. T.

1000 ardebs consignables en décembre à 95 P. T.

Les opérations à terme sur les *Blés* sont complètement délaissées.

Les 21, 23 et 25 Octobre courant, la Daïra Sanieh d'Alexandrie a fait vendre aux enchères publiques les marchandises ci-dessous énoncées:

ADJUDICATION DE LA DAIRA SANIEH, du jeudi 24 Octobre 1869.

500 Qx	Sucre Kam. de Magaga adj. à Saadadali à Q. 122 1/2
500	le même à 122 1/4
700	« Bank of Egypt à P. 122 1/2
400	« Armant à Gantès à 95 1/4
477	« le même à P. 95
334	ard Grain. de Lin Fogara à P. 140 1/2
747 Qx	Coton provenance Zagazig Allini à Carver à T. 22
70	« à Cassavetti à T. 22 3/4
210	« Hindi à Ang. Eg. B. à T. 22
27	« Brésil Al-ael à Cassavetti à T. 23 1/4
305	« Mahallet Allini à Bank of Eg. à T. 23 5/8
270	« la même à T. 23 7/8
405	« la même à T. 24
407	« Hehja Allini Al-ael à Rodocanaki à T. 23
493	« Desunes à Bank of Egypt à T. 23 1/4
216	» Abu Kibir à Aust. Eg. B. à 22 1/2
Qx. 2.876	Coton.

57 Qx Coton de l'année 1284 provenance Zagazig qualité Hindi, Brésil Allini, adj. à Angl. Eg. B. à T. 12 1/4.

De jeudi 23 octobre 1869

- 400 Qx. Coton provenance Kafr-el-Sceik
qualité Allini à Lumbroso à T 23 7/8
- 412 « Hindi le même à T 21 7/8
- 376 « Kafy-Matbul Al-Auel à Bank of
Eg. à T. 22
- 342 « Etiaj-el-Barud, la même à T. 22
- 300 Qx. Sacre Kam de Arinant à Aust. Eg.
B. à P. 95 3/4
- 300 « « la même à P. 95 3/4
- 280 » « la même à P. 95 3/4

De lundi 25 octobre 1869.

- 307 Ani. Blé Hehéra adj. Aslan à P. 105
- 547 « Graines de lin à Angl. Eg. B. à P.
137 1/4
- 51 Qx. Laine Sciar prov. Helja à
Valensin à P. 217 3/4
- 308 « « Talhauin à Zervudaki
à P. 221
- 384 « Coton provenance Kafr-el-Sceik à
Ottom. Bank à T. 21 1/8
- 103 « « Hindi Aust. Or. à 21 1/2
- 418 « Hedja Allini à Ott. B. T. 22 3/4
- 340 « Abu Kibir Al-Auel à Rodocanaki
et fils à T. 22 1/4
- 578 « Talhauin All. à Gantès à T 22 5/8
- 540 « Mahallet All. Auel invendu à 25 T.
- 597 » « « à Austro Or. à
22 3/8 T.
- 486 « Axuauai Al-Auel Ottom. B. à
23 1/8 T
- 143 Coton Sea Island à Ol. B. à 22 5/8 T.
- 145 « Allini la même à 22 5/8

MARCHÉ DU CAIRE.

N'ayant pas reçu de circulaire du Caire, nous renvoyons au prochain numéro la revue de ce marché.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS,

Demandent à être employés :

- 2 Comptables, parlant le français, l'Italien et le Turc.
 - 1 Domestique et sa femme désirent se placer dans la même maison. Le mari cocher, la femme femme de chambre.
 - 1 Garçon d'Hôtel.
 - 1 Tailleur de pierre.
 - 2 Tâcherons demandent une entreprise.
 - Une domestique sachant faire la cuisine.
- Alexandrie 25 octobre 1869

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS

GRANDE LOTERIE

Par Dons Volontaires au profit des Indigents
SOUS LE HAUT PATRONAGE
De Monsieur TRICOU, Gérant de l'Agence et
Consulat Général de France en Égypte Prési-
dent de la Société
Avec le Bienveillant Concours des Dames
Françaises.

ON TROUVE DES BILLET8

à ALEXANDRIE chez MM. les Membres du
Comité:

MM. ANTOINE GALLO, Vice-Président,
MAUNOURY, Vice-Président,
DOBIGNIE, Secrétaire de la Société,
ED. AMIC, Trésorier de la Société,
R. P. Gardien de Terre Sainte,
Le F. Supérieur des Lazaristes,
GAILLARDOT, Médecin Sanitaire de France,
DE RÉGNY, Secrétaire Adjoint,
BONJEAN, — BRAUN — DE REGUSSE — GUERRY
JACQUIN, — G. MATHIEU, — A. MEILLON, — MON-
CHICOURT, — NICOLLAUD, — PASTRÉ, — SINANO,
LE DOCTEUR ARDOUIN, Médecin de la Société,
BOLLARD, Administrateur Délégué du Co-
mité.

A la Chancellerie du Consulat Général
de France au Bureau de la Société

Au Caire : aux Bureaux du Journal L'ÉGYPTÉ.
à Ismaïlia: chez M. GUYLER, Agent Consu-
laire de France, Représentant de la Société.
à Port-Saïd: chez M. FAURE, Secrétaire du
Vice-Consulat de France.
à Damiette: chez M. BASILE FAKRE, Agent
Consulaire de France.
à Zagazig: chez M. d'AUBONNE, Agent Con-
sulaire de France.
à Atfé: chez M. BARRIÈRE, Agent Consulai-
re de France
à Tautah: chez M. ATHANASI CONSTANTIN
Agent Consulaire de France.
à Mansourah: chez M. CALOUCHE, Agen,
Consulaire de France.
à Siont: chez M. MAKAR DAMIAN, Agent Con-
sulaire de France.
à Kheneh: chez M. BICHARA EBED, Agent
Consulaire de France.

PRIX DU BILLET : F. 2 50.

Les Lots seront adressés à Monsieur le Con-
sul Président, au Consulat Général de France.
De nouveaux Avis indiqueront le jour où
les Lots seront exposés publiquement.

Le tirage aura lieu en janvier prochain.

ANNONCES.

**AU LOUVRE,
66, RUE CHIÉRIF-PACHA, 66,
PRIX FIXE.**

Ouverte depuis peu, cette maison, installée
dans le genre des maisons de Paris, offre
des avantages réels de bon marché sur toutes
ses marchandises. On y trouve un choix
considérable de lingerie, tel que :

Chemises, Camisoles, Pantalons, Corsets,
Jupons, Crinolines, Bas de fil, soie et
coton, Cols, Manchettes, Parures, Gari-
baldis, Fleurs, Broderies, Dentelles, Mous-
selines, Moustiquaires, Dessus de lit en den-
telle, Rideaux, Gilets de flanelle unis et
brodés; Toiles pour draps de lit, Serviettes et
Service de table, et enfin tout ce qui con-
cerne les articles pour Trousseaux et Layet-
tes.

GANTS DE CHEVREAU pour dames et pour
hommes.

CONFECTION DE CHEMISES D'HOMMES SUR
MESURE. Chemises d'hommes toutes faites
en tous genres, en toile et madapolam, bro-
dées et unies, de luxe & ordinaires, Faux
cols, Cravates, Boutons de manchettes, Pa-
rures, Caleçons, Gilets de flanelle, mouchoirs
de poche brodés et unis.

BRODERIE D'INITIALES SUR COMMANDE.

**ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL
DE
POUGUES-LES-EAUX Nièvre**

SOURCE SAINT LÉGER
déclarée d'intérêt public par décret impérial
du 4 août 1860.

EAU ALCALINE, ferrugineuse, iodée et ga-
zeuze, apéritive et reconstituante ordonnée
depuis trois siècles par les médecins et em-
ployée avec un succès constant dans les mala-
dies des voies digestives, urinaires, génitales et
affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30
bouteilles (en très beau verre) —
se défier des substitutions et exiger le nom
de la source sur l'étiquette rose, sur la
capsule et sur le bouchon.

	Fcs Ccs
Prix de la CAISSE de 30 Bcs	21 —
« « Bouteille	75 effectifs

PASTILLES DIGESTIVES

	Fcs Ccs
La boîte à divers arômes . . .	2 —

SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau
Se défier des contrefaçons et exiger le nom
de la Source St Léger, les marques et le
contrôle de la Société de Pougues sur tous les
produits.

S'adresser pour traiter à M^r PERAGALLO
(Sabin) seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

CORBET.

55, rue Paradis 55,
MARSEILLE.

GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, ri-
ches et ordinaires, Meubles en bois
sculpté, marqueterie, incrustation
cuivre et bois noir, etc.

AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux
&c. en bois de palissandre, acajou, noyer fau-
ta sie, &c.

SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats faits dans de bonnes con-
ditions, permettent de vendre à prix réduits.

EXPORTATION

AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

**PORCELAINES, FAÏENCES, CRISTAUX
ET AUTRES ARTICLES
DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE**

Le Propriétaire Gérant E. Jacquem.

General Printing Office, Maison Abro.